



G & P Audit Sàrl

86 bis, route de Frontenex

case postale 6364 · CH-1211 Genève 6

tél. +41 22 807 24 00 · info@gpaudit.ch

www.gpaudit.ch

Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

Académie de Volleyball de Genève (AVGe)

COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 JUILLET 2021

ET

RAPPORT DU CONTRÔLEUR AUX COMPTES

Académie de Volleyball de Genève (AVGe)

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DU CONTRÔLEUR AUX COMPTES.....	1
BILAN AU 31 JUILLET 2021	2
COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 JUILLET 2021	3
ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 JUILLET 2021.....	4

G & P Audit Sàrl

86 bis, route de Frontenex
case postale 6364 · CH-1211 Genève 6
tél. + 41 22 807 24 00 · info@gpaudit.ch
www.gpaudit.ch

Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

RAPPORT DU CONTRÔLEUR AUX COMPTES

à l'Assemblée générale de l'Association
Académie de Volleyball de Genève (AVGe)
Genève

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des états financiers annuels de l'Académie de Volleyball de Genève (AVGe) pour l'exercice arrêté le 31 juillet 2021.

Ces états financiers annuels relèvent de la responsabilité du Comité alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers annuels sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec les responsables de l'association et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'Académie de Volleyball de Genève, conformément à la loi et aux statuts.

Genève, le 14 septembre 2021

G & P Audit Sàrl

Georges Gard
Expert-comptable diplômé

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de résultat, et annexe)

Académie de Volleyball de Genève

BILAN AU 31 JUILLET 2021

(avec chiffres comparatifs 2020)

		<u>31.07.2021</u>	<u>31.07.2020</u>
	Notes	CHF	CHF
ACTIF			
Actif circulant			
Trésorerie		103'864	130'125
Actifs de régulation		6'428	6'167
TOTAL DE L'ACTIF		<u>110'292</u>	<u>136'292</u>
PASSIF			
Fonds étrangers			
Passifs de régulation	3	72'202	67'938
Part du résultat à restituer	4	-	6'518
Total des fonds étrangers		<u>72'202</u>	<u>74'456</u>
Fonds propres			
Capital	5	52'429	52'429
Part du résultat à conserver	5	(14'339)	9'407
Total des fonds propres		<u>38'090</u>	<u>61'836</u>
TOTAL DU PASSIF		<u>110'292</u>	<u>136'292</u>

Académie de Volleyball de Genève

COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 JUILLET 2021

(avec chiffres comparatifs 2020)

		<u>2020/2021</u>	<u>2019/2020</u>
	Notes	CHF	CHF
Subventions, cotisations et dons			
Subvention collectivités publiques	4	214'864	195'595
Subvention Jeunesse & Sport		10'009	1'848
Subvention SwissVolley		6'600	20'700
Subvention SwissVolley Region Genève		5'000	5'000
Participation des parents		53'387	42'050
Cotisation des clubs		3'250	2'750
Dons		1'550	44
Ventes diverses		-	460
Location minibus		1'100	1'100
Total des subventions, cotisations et dons		295'760	269'547
Salaires et charges sociales		185'543	129'703
Location de salles	4	89'863	70'595
Organisation de camps		17'255	28'208
Matériel sportif		500	784
Equipement		7'747	3'735
Soins médicaux		10'000	10'093
Frais généraux		8'051	4'691
Honoraires de révision		2'219	2'773
Frais minibus		4'846	2'870
Frais de tournois		-	170
Total des charges d'exploitation		326'024	253'622
(Perte) / bénéfice de l'exercice		(30'264)	15'925

Académie de Volleyball de Genève

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 JUILLET 2021

1. ACTIVITÉ

L'Académie de Volleyball de Genève (AVGe) est une association sans but lucratif constituée au sens des articles 60 et ss du Code Civil Suisse. Elle n'exerce pas commercialement d'industrie et n'est pas inscrite au Registre du Commerce. Ses statuts ont été adoptés par l'Assemblée générale constitutive du 23 février 2013.

L'Association a pour but de :

1. Proposer un programme de formation conciliant les études scolaires, la formation professionnelle et la pratique du volleyball ;
2. Parfaire la formation des meilleurs espoirs de la région et leur faciliter l'accès au sport d'élite ;
3. Soutenir l'ensemble des clubs formateurs de la région genevoise dans leurs activités de formation pour la jeunesse.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

Les principes d'évaluation et de présentation des comptes annuels de l'Association sont conformes aux prescriptions du Code suisse des obligations.

3. PASSIFS DE REGULATION

Les passifs de régulation se détaillent comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	CHF	CHF
Tests médicaux à payer	40'000	40'000
Subvention Jeunesse et sport à restituer	8'279	12'731
Report de dons	9'815	8'633
Honoraires audit	2'500	2'500
Salaires et charges sociales	11'608	4'074
	<u>72'202</u>	<u>67'938</u>

Les tests médicaux à payer concernent les saisons 2016/2017 à 2018/2019.

La subvention Jeunesse et Sport a été intégralement remboursée durant l'exercice 2021/2022.

Au 31 juillet 2021, des dons pour un montant total de CHF 9'815 ont été reçus dans le but de financer le camp de Pâques. En raison de la crise sanitaire du Covid-19, l'organisation de ce camp a été reportée en 2021/2022.

Académie de Volleyball de Genève

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 JUILLET 2021

4. SUBVENTIONS COLLECTIVITES PUBLIQUES

Depuis l'exercice 2018/2019, l'AVGe est au bénéfice d'un contrat de prestations avec l'Etat de Genève en vigueur pour trois exercices, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Cette convention couvre les subventions accordées par l'Etat, la Ville de Genève et l'Association des communes. Elle prévoit notamment une restitution des subventions à concurrence de 65% du résultat annuel de l'association cumulé sur les trois exercices.

Le montant total de la subvention prévue par la convention s'élève à CHF 125'000 dont CHF 37'000 provenant de l'Etat et CHF 88'000 provenant de la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises dans le cadre de la répartition des tâches entre les communes et le canton.

Au 31 juillet 2021, compte tenu de la perte enregistrée le montant à restituer à l'état selon la convention s'élève à CHF 6'518 (2020 : CHF 6'518).

Les subventions de l'exercice se détaillent comme suit :

	<u>2020/2021</u>	<u>2019/2020</u>
	CHF	CHF
Etat de Genève	37'000	37'000
Ville de Genève et Association des communes	88'000	88'000
Subventions en nature	89'864	70'595
Total	214'864	195'595

Les subventions en nature consistent en la mise à disposition de salles de sport par la Ville de Genève.

Académie de Volleyball de Genève

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 JUILLET 2021

5. FONDS PROPRES

Conformément au contrat de prestations conclu avec l'Etat de Genève et à la directive cantonale relative au traitement des bénéfices et des pertes des entités subventionnées, l'AVGe devra, à l'échéance du contrat, restituer 65% des bénéfices enregistrés durant la période. Les éventuelles pertes reportées sont à charge de l'AVGe.

Le mouvement des fonds propres de l'AVGe se détaille comme suit :

	Capital	Part du résultat à conserver	Total
Solde au 1.08.19	52'429	-	52'429
Bénéfice de l'exercice	-	15'925	15'925
Résultat à restituer	-	(6'518)	(6'518)
Solde au 31.07.20	52'429	9'407	61'836
Perte de l'exercice	-	(30'264)	(30'264)
Variation du résultat à restituer	-	6'518	6'518
Perte reportée acquise	(14'339)	14'339	-
Solde au 31.07.21	38'090	-	38'090

Le contrat de prestation conclu avec l'Etat de Genève est arrivé à échéance le 31 décembre 2021. Le résultat cumulé des trois années couvertes par le contrat représente une perte de sorte qu'aucun montant n'est à restituer.

6. CRISE SANITAIRE – COVID-19

Le comité de l'association a noté l'impact significatif du COVID-19 à l'échelle mondiale. Bien que son ampleur ne puisse être quantifiée pour l'Académie de Volleyball de Genève au moment de la publication des états financiers, il est probable que la situation ait une influence négative sur l'activité de l'association. La situation fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation continue dans le cadre de la préparation des états financiers de l'exercice clos le 31 juillet 2022. Le comité est confiant quant à la continuité d'exploitation de l'association.

**

*